

COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 6 novembre 2020



La réunion du CHSCT exceptionnel des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel s'est tenue par visio-conférence le 6 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat.

1/ Point sur la situation sanitaire :

Le secrétaire général explique que la situation sanitaire justifie la tenue de ce CHSCT exceptionnel, marquée par un confinement particulier. Dans la juridiction administrative, il semble que le nombre de contamination sur le lieu de travail reste très faible du fait des mesures de précaution qui sont globalement bien respectées. Des chiffres plus précis seront communiqués ultérieurement.

Le recours au télétravail doit être la règle mais il faut que les services publics continuent à assurer leurs missions, donc une présence minimale sur site doit être maintenue. C'est le chef de juridiction qui fixe le niveau de présence des effectifs.

Les chefs de juridiction ont été réunis le 30 octobre dernier et le seront à nouveau cette semaine afin de faire un point précis de la situation.

D'autre part, le secrétaire général a précisé que le renforcement des dotations en matériel informatique est considérable : 400 postes distribués pour le télétravail des greffes avant octobre et 400 postes supplémentaires distribués depuis octobre. Il y a encore des commandes en cours.

Force Ouvrière attire l'attention sur la situation contrastée pour l'octroi du télétravail. Dans

certains tribunaux, le télétravail est généralisé amplement alors que dans d'autres, on se contente d'appliquer à tous, une quotité identique, par ex 2 jours et pas plus, sans examiner la situation des agents et leurs activités (télétravaillables ou non ?).

De plus, Force Ouvrière alerte sur la situation des agents d'accueil qui sont généralement tenus à une présence maximale, 5 jours sur 5 en présentiel, alors même qu'ils sont exposés fortement au contact du public.

Le président du CHSCT a répondu que pour l'accueil, il fallait veiller à renforcer les mesures de précaution pour assurer leur sécurité en présentiel.

La Direction de l'Équipement précise l'état des stocks :

- ⇒ 45 000 masques réutilisables
- ⇒ 155 000 masques jetables
- ⇒ 1 500 litres de gel hydro-alcoolique.

Enfin, le Docteur Brami a exposé que l'isolement du travail à distance pouvait avoir des impacts psychologiques négatifs et qu'il convenait d'être attentif en gardant le contact avec les collègues, en osant évoquer ses difficultés le cas échéant, en adoptant des horaires fixes, en veillant à l'alimentation et à la pratique sportive. A ne pas négliger non plus : le bon aménagement de son poste de travail au domicile (lumière, siège, postures ...).



Le prochain CHSCT est fixé au vendredi 20 novembre 2020 à 9h30.

Vous pouvez compter sur nous !